

PROJET PEDAGOGIQUE

ESPACE JEUNES LONDAIS



Organisateur

Mairie de La Londe Les Maures

Lieu

Espace Jeunes, Maison des Associations, place Allègre, 83250 La Londe Les Maures

Période

Du 1 octobre 2025 au 28 août 2026.

Jours et horaires d'ouverture

Hors Vacances Scolaires : les mercredis et samedis de 13h30 à 18h00

Petites Vacances (Toussaint, Février, Avril) : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 (horaires qui peuvent varier selon les activités organisées)

Grandes Vacances (Été) : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00 (horaires qui peuvent varier selon les activités organisées).

Public

Jeunes âgés de 11 (dans l'année de leur 12 ans) à 17 ans (jusqu'à la veille de leur 18 ans).

Effectif accueilli

190 adhérents (cotisation annuelle : 10 €).

Equipe d'animation

1 directeur et responsable du « Service jeunesse », (titulaire de la fonction publique au grade d'Éducateur Territorial des APS).

1 directeur adjoint de l'Espace Jeunes, (titulaire de la fonction publique au grade d'Adjoint d'Animation principal de 2^{de} classe) titulaire d'un BPJEPS APT, et titulaire de l'UC de direction du BPJEPS.

1 animatrice (titulaire de la fonction publique au grade d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe) diplômée BAFA et affectée à l'Espace Jeunes.

1 animateur (titulaire de la fonction publique au grade d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe) diplômés BAFA et BSB et affecté à l'Espace Jeunes.

Selon les périodes et/ou les besoins, cette équipe peut être renforcée de :

1 animatrice du service « jeunesse » (responsable du Conseil Municipal Jeunes), titulaire de la fonction publique au grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe.

1 directeur adjoint/animateur du « Service jeunesse » (responsable du Bureau Information Jeunesse), titulaire d'un BPJEPS LTP.

D'éducateurs (ETAPS) du service « Sports et loisirs »

1 animatrice (ATSEM) du service « Affaires scolaires », titulaire d'un BAFA

Animateurs du service « Animation »

Animateurs saisonniers, stagiaires BAFA, stagiaires BAPAAT, etc.

L'ensemble des professionnels qui composent l'équipe de direction et d'animation est diplômé du secteur « Jeunesse » et/ou « Sport ». Ces personnes bénéficient d'une certaine expérience dans ces secteurs d'activités.

1. RAPPEL DES PRINCIPAUX ELEMENTS DU PROJET EDUCATIF DE LA COMMUNE DE LA LONDE LES MAURES

Le temps libre des enfants est souvent une réalité sociale qui reste trop souvent ignorée. Il constitue un espace éducatif, social et culturel complémentaire de la famille et de l'école dont l'un des enjeux essentiel est l'apprentissage de la citoyenneté. Accueillir l'enfant dans la cité constitue une mission essentielle pour une collectivité telle que notre commune pour prendre en compte tous les enfants de La Londe et pas seulement ceux qui sont confrontés à un besoin social de garde. L'accueil de loisirs doit être un lieu de repères qui lui permette de découvrir son environnement et de s'y situer. Il est donc important que la place de l'enfant soit reconnue, pour cela l'accueil de loisirs doit remplir trois missions : une mission d'accueil, d'orientation, d'activités.

La mission d'accueil

La commune doit garantir un accueil éducatif pour les enfants londais, il est évident qu'il faut dépasser la notion de garde pour en faire un lieu de référence, de repères, de rencontres et de convivialité.

La mission d'orientation

La commune doit garantir une mission d'orientation, point de convergence et rayonnement de l'information auprès des familles en liaison avec les services de la petite enfance. Pour permettre à l'enfant de se situer dans le temps, dans l'espace et parmi les autres, cela suppose qu'il ait la meilleure connaissance possible des potentialités que recèle son environnement.

La mission d'activités

La municipalité doit garantir une mission d'activités : il ne s'agit pas uniquement d'accueillir mais aussi faire des propositions d'activités. Activités ludiques car le jeu est la première activité de l'enfant mais aussi activités pour découvrir, s'initier, expérimenter. Il ne faut pas oublier un espace pour le repas, la détente, pour souffler, rêver, se ressourcer. En conclusion, ce projet éducatif est loin d'être obsolète et doit être revu régulièrement afin de s'adapter à l'évolution des demandes des familles.

2. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

L' « Espace Jeunes » est situé dans le centre ville de la commune de La Londe Les Maures, dans les bâtiments de la Maison des Associations (Ancien Collège). C'est une structure de 100 m² environ comprenant une grande salle d'activités et de détente avec des rangements, une cuisine (non destiné à la restauration collective) et une salle plus petite comprenant quatre postes informatiques à disposition des jeunes ainsi que les bureaux de l'équipe de direction. Ces deux salles sont climatisées depuis mai 2012.

L'Espace Jeunes est un accueil collectif de mineurs, ouvert à l'année, destiné aux jeunes de 12 à 17 ans résidant principalement sur la commune. Fonctionnant sur le mode d'une structure ouverte, les jeunes sont libres d'aller et venir sur la structure durant les horaires d'ouverture de l'Espace, sans contrainte de durée minimale ou maximale. C'est avant tout un lieu d'accueil, d'écoute, d'échanges et de rencontres qui vise à accompagner et guider les jeunes dans leur apprentissage de la vie en société. L'accent est mis sur la participation et l'implication des jeunes dans les actions et projets portés par l'Espace. Dans cette perspective, l'équipe d'animation encourage les jeunes à s'impliquer et travaille avec eux à la mise en place des activités afin de les rendre acteurs de leurs loisirs en développant leur autonomie, leur responsabilité et leurs prises d'initiatives.

3. CARACTERISTIQUES DU PUBLIC ADOLESCENTS

L'adolescence est un processus de socialisation durant lequel les jeunes subissent de nombreuses métamorphoses et adoptent de nouvelles attitudes et positions. C'est une phase complexe empreinte de contradictions durant laquelle ils sont en quête d'une personnalité et d'une identité qui leur appartiennent. Besoin de reconnaissance et d'affirmation de soi vis-à-vis de ses pairs et des adultes, mais également d'indépendance et d'émancipation vis-à-vis de ses parents. Pouvoir faire ce qu'ils veulent quand ils veulent.

C'est une période d'initiations, de découvertes et d'expérimentation au cours de laquelle ils vont tester les limites qui leur ont été imposées et braver les interdits. Ils se placent alors en confrontation quasi permanente avec les adultes. Cependant, en même temps que les adolescents cherchent à se détacher de l'autorité parentale, ils ont besoin qu'on leur oppose un cadre structurant, fait de limites et de repères, à partir duquel ils vont se construire.

Période de transformation physique et de croissance importante (puberté, développement musculaire etc...), les adolescents éprouvent le besoin de se dépenser et de se dépasser. Parallèlement à cela ils ont une endurance limitée et ont besoin de temps de repos plus important. L'appétit plus important compense leur perte d'énergie due à la croissance. Début de la pudeur et des complexes, ils attachent une attention particulière à leur apparence et à ce qu'elle renvoie aux autres. Ils sont très sensibles et se vexent facilement face à la critique à ce niveau.

4. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

En tant que structure municipale, le projet pédagogique de l'Espace Jeunes s'appuie sur le Projet Éducatif de la commune. Concernant le public adolescent, il s'agit avant tout de pouvoir mettre en oeuvre l'expérimentation de l'autonomie et des responsabilités. Les objectifs généraux du projet pédagogique inhérent à l'apprentissage de la citoyenneté sont donc :

- Développer l'autonomie et le sens des responsabilités
- Rendre les jeunes acteurs de leurs loisirs
- Promouvoir l'accès à la culture, aux sports
- Découvrir et respecter l'environnement culturel

Il s'agit d'un accueil de loisirs où l'adolescent est acteur de ses loisirs et maître de ceux-ci dans le sens où il a le choix des activités qui lui sont proposées, que ce soit pour les activités payantes ou gratuites dans la limite des places disponibles. Cet aspect sera développé plus loin.

La Londe étant une station balnéaire prenant également racine dans le massif des Maures, une grande partie des activités proposées s'effectue dans différents environnements naturels que ce soit localement ou dans les environs. Ainsi, la mer, la colline, la rivière voire le milieu sous-terre seront autant d'éléments naturels auxquels seront confrontés nos jeunes. Ce qui constitue en quelque sorte notre fil rouge pour le choix des activités. Ce type d'activités doit offrir aux jeunes un terrain d'investigation pour découvrir la nature différemment, la respecter mais doit aussi lui permettre d'évoluer en groupe afin de le souder. Par conséquent, il s'agit de poursuivre des objectifs d'adaptation (seul ou en groupe) et de repérage dans son environnement

D'autres activités seront également envisagées comme les activités physiques et sportives et de pleine nature afin d'offrir une large gamme d'activités, ce qui permettra de poursuivre plusieurs objectifs dont la découverte de nouvelles pratiques physiques et sportives ainsi que les valeurs et objectifs associées à chacune d'entre elles en oubliant pas non plus de favoriser l'exploitation de tout son potentiel en terme de capacités physiques et de ressources morales mais aussi de développer les notions d'entraide et de coopération. L'accès à la culture reste également une finalité importante de notre mission éducative sur notre commune. De ce fait, les visites rentreront dans le cadre d'un objectif tel que l'enrichissement culturel.

A cela s'ajoute aussi les différentes activités permettant de poursuivre des objectifs de bien-être de l'adolescent, de recherche d'un espace de détente où des échanges avec leurs pairs et avec les animateurs pourront se créer. Par exemple, les différentes soirées (barbecue, karaoké..) ou moments passés sur la structure (billard, baby-foot, jeux de société...) permettront aux jeunes de tisser des liens sociaux dans un climat serein et convivial et le tout de façon ludique.

Par ailleurs, des ateliers artistiques comme les arts plastiques, la cuisine, les initiations danse, ou les initiations DJ viseront à enrichir et développer la créativité chez le jeune tout en leur faisant acquérir un certain nombre de techniques

5. PROJET D'ACTIVITES GLOBAL

Conditions de participations aux activités payantes

Les jeunes s'inscrivent eux-mêmes aux activités. Des fiches d'inscription sont à la disposition des jeunes à l'entrée de la structure. Les fiches regroupent les activités d'une même période (petites vacances) ou par quinzaine (exemple : « activités du 4 au 15 juillet 2016») pour les grandes vacances. Pour chaque activité, sont précisés la durée, le lieu et la date. Au dos figurent toutes les activités récapitulées dans un tableau avec pour chacune d'entre elles le tarif plein mais aussi le pourcentage du coût de l'activité en fonction du quotient familial. Certaines activités ont un nombre de places limitées. Un jeune ne pourra être inscrit plus de deux fois sur la même activité (sauf places disponibles) et la priorité sera donnée à ceux qui n'y ont jamais participé, afin qu'un maximum de jeunes découvrent un maximum d'activités.

Concernant les activités en extérieur

Pour certaines activités, notamment celles prévues sur toute la journée, les jeunes devront prévoir leur pique-nique. Les horaires des sorties peuvent dépasser du cadre des horaires classiques de la structure, à titre exceptionnel.

Les activités plage (baignade)

Celles-ci respecteront les normes d'encadrement de la baignade pour les accueils de loisirs à savoir: présence d'un surveillant de baignade (détaillé plus loin) ainsi que d'un balisage de la zone de baignade (comme l'exige la réglementation) avec une présence dans l'eau d'un animateur pour 8 jeunes dans le cas d'une plage non surveillée.

Les activités nécessitant l'utilisation d'un prestataire de services

Certaines activités (de pleine nature notamment) telles que la plongée, le kayak, le parachute ascensionnel, l'accrobranche, la spéléologie ou autre nécessitent une qualification obligatoire (très souvent un Brevet d'État d'Éducateur Sportif dans la discipline) qui n'entre pas dans le champ des compétences de notre équipe d'animation. Ainsi, le rôle de l'équipe de direction par rapport à ces différentes prestations sera de prendre contact avec la société pour définir ensemble les modalités d'organisation, de fonctionnement et d'encadrement de l'activité afin que la pratique se fasse de la façon la plus éducative et la plus sécurisée possible.

Les activités nécessitant l'utilisation de transports en commun

Les trois minibus 9 places de la commune sont à disposition de l'Espace Jeunes pour toutes les vacances scolaires ainsi que les mercredis et samedis de façon occasionnelle. Il sera également possible de bénéficier à raison d'une fois par semaine du Bus 35 ou 55 places de la commune avec chauffeur, bus que l'on partage avec les autres structures d'accueils de la Ville. Des véhicules légers 5 places issus du pool véhicules de la Ville de La Londe pourront être utilisés.

Enfin, selon le besoin, un autocar grand tourisme pourra également être loué auprès d'un prestataire autocariste. La Commune de La Londe Les Maures est enregistrée en tant que Transporteur auprès des services de la DREAL, ce qui impose une gestion rigoureuse des véhicules et des conducteurs potentiels. Par ailleurs, comme mentionnée sur les recommandations départementales de la DDCS du Var, lors de transport en minibus 9 places, les rôles de chauffeur et d'animateur sont dissociés.

Exemple d'organisation pour une activité

Activité : Plongée Prestataire : AQUALONDE plongée

Nombre de diplômés titulaire du BEES 1° degré option plongée subaquatique : 5

Nombre de jeunes participants : 8 soit 1 BEES pour 3 jeunes

Rendez-vous sur le port de La Londe

Lieu de l'activité : aux abords de l'île de Port-Cros ou de Porquerolles

Déplacement en bateau (fourni par le prestataire de Service)

Rendez-vous à l'Espace Jeunes : 13h30

Déplacement avec un minibus municipal jusqu'au port

Nombre d'animateurs : 1 ou 2

Début de la prise en charge par le Prestataire : 14h00/14h30 selon le prestataire

Déroulement de l'activité : Un briefing de 15 minutes aura lieu en tout début et sera effectué par les moniteurs de plongée de « Aqualonde » afin d'expliquer aux jeunes le déroulement du baptême, l'utilisation et le fonctionnement du matériel nécessaire, les conditions de sécurité ainsi que les objectifs pédagogiques associés (qui auront fait l'objet d'une discussion en amont entre le Prestataire et moi-même). Puis, le matériel intégral (masque, palmes, combinaison, bouteille...) sera mis à disposition par le prestataire qui prendra le soin d'aider les jeunes à mettre leurs équipements. Puis, les jeunes se rendront en bateau aux environs de Port-Cros y découvrir la faune et la flore marines de cette région. Etant donné qu'il y a 5 moniteurs BEES qui encadre l'activité, seulement 5 jeunes seront sous l'eau en même temps, et ce pour une ballade sous-marine d'une vingtaine de minutes dans des profondeurs maximales de 6 mètres.

Objectifs pédagogiques généraux

- Se repérer dans un environnement inhabituel

Découvrir de manière active et adaptée les lois physiques qui régissent la plongée ainsi que la faune et la flore sous-marines.

- Se responsabiliser

Prendre des initiatives, maîtriser ses émotions.

6. L'ORGANISATION SUR LA STRUCTURE

Conditions d'accueil

09h30 : ouverture des locaux jusqu'à 12h00

13h30: Ouverture et accueil des jeunes pour les départs en activités

14h-18h (ou 19h l'été) : temps d'activités

18h : retour des activités en extérieur et fermeture (19h l'été)

Un jour par semaine, une animation est prévue sur toute la journée.

Il en est de même pour les activités nocturnes.

De plus sur toute l'amplitude horaire d'ouverture de la structure, l'accès à l'Espace Jeunes est possible dans le cadre de la détente et d'activités spontanées proposées par les jeunes eux-mêmes ou suggérées par l'animateur et ce, même si d'autres activités sont prévues en extérieur.

De plus, il sera possible que pour certaines activités en extérieur, l'horaire de départ soit avancé ou bien même que l'horaire de retour soit reculé. De même, que certaines activités pourront se dérouler exceptionnellement le matin afin d'augmenter le nombre de participants sur une même activité prévue en après-midi.

Pour les activités de détente sur la structure même, les jeunes sont libres d'arriver à l'heure qu'ils désirent et repartir à tout moment. Les jeunes devront cependant veiller à remplir le registre de présence en y inscrivant leur nom, leur heure d'arrivée quand ils arrivent sur l'Espace et inscrire leur horaire de départ et y apposer leur signature au moment où ils désirent quitter l'Espace même s'il s'agit de quitter l'Espace le temps d'un instant. Ainsi, l'animateur présent sur l'Espace détente pourra régulièrement contrôler le nombre de jeunes présents sur la structure.

Les sorties

Lors des sorties, l'équipe d'encadrement devra se munir d'une trousse à pharmacie et de la liste des jeunes participants ainsi que du double de la fiche sanitaire de liaison de chaque jeune. Une fiche de procédure à suivre en cas d'accident et une liste des numéros d'urgence seront également à emporter pour toute sortie hors de l'Espace Jeunes.

Si un contact doit être établi avec les parents, l'animateur présent sur l'activité sera chargé joindre la direction (ou le cas échéant d'appeler l'animateur chargé de l'accueil administratif sur la structure en cas d'absence) et nous contacteront si cela s'avère nécessaire les parents ou les représentants légaux du jeune.

Responsabilités et assurance

Pendant leur présence sur l'espace détente, en activités ou lors des sorties à la journée, les jeunes sont placés sous notre responsabilité.

La commune est assurée pour tous les problèmes liés :

- Aux locaux
- Aux transports
- A l'encadrement

Attention : si un problème est lié au comportement d'un jeune, c'est l'assurance de ses responsables qui est impliqué dans la réparation des dommages.

7. ROLES ET ATTITUDES

Rôle du directeur ou de la directrice adjointe

- Être garant du projet pédagogique
- Coordonner les actions de l'équipe et répartir les tâches
- Informer les animateurs
- Assurer la gestion et le suivi administratif, budgétaire et comptable
- Organiser et conduire des réunions d'équipes
- Connaître et faire appliquer la réglementation dans tous les domaines
- Gérer les conflits
- Assurer le relationnel avec les familles et les différents partenaires
- Assurer la liaison avec l'élus référent à la Jeunesse.

Missions de chacun

Par rapport au public

- Assurer l'accueil et l'encadrement du public
- Assurer l'animation et le bon fonctionnement sur le centre, les activités en extérieur et en séjour
- Veiller à la sécurité physique, morale et affective des jeunes
- Être à l'écoute des besoins, des envies et des attentes des jeunes
- Créer une dynamique de groupe
- Accompagner les jeunes dans leurs démarches et leurs projets
- Faire face aux imprévus et prendre des initiatives

Par rapport au fonctionnement

- Participer aux réunions (hebdomadaire) d'équipe : apporter ses observations, ses idées
- Faire remonter les problèmes et les difficultés rencontrés avec les jeunes, les parents, les collègues, les partenaires etc...
- Participer à la mise en oeuvre du projet pédagogique
- Savoir s'organiser en équipe et se répartir les tâches
- Respecter les décisions prises en équipe
- Faire connaître ses compétences et les partager

Attitudes attendues par rapport aux jeunes

Avant toute chose, l'animateur doit être garant de la sécurité physique, morale et affective des jeunes qui lui sont confiés. Il n'est ni un parent, ni un enseignant, ni un copain et se doit d'adopter une position claire à l'égard des jeunes. Il intervient dans un système de coéducation et agit en complémentarité de cadres déjà existants. L'animateur doit être à l'écoute de leurs besoins, de leurs envies, leur laisser la possibilité d'agir par eux-mêmes (autonomie, responsabilité, initiatives) et d'avoir leurs propres opinions. Pour autant, il ne s'agira pas de les livrer à eux-mêmes. Il convient d'établir avec eux un cadre structurant dans lequel ils pourront évoluer en toute sécurité, avec des limites à ne pas dépasser et des règles à ne pas transgresser (règlement intérieur de l'Espace Jeunes et réglementation des Accueils de Loisirs). L'équipe d'animation doit également assurer la cohésion et la dynamique de groupe avec et entre les jeunes pour faire vivre les projets.

L'équipe d'animation s'engage à :

- Respecter les rythmes des jeunes
- Veiller à leur sécurité physique, morale et affective
- Faire respecter le règlement intérieur et sanctionner si nécessaire
- Faire preuve d'équité entre les jeunes
- Avoir un langage et une attitude toujours correct

Le suivi sanitaire

Le suivi sanitaire sera assuré, en premier lieu par les animateurs possédant le PSC 1 (ou AFPS). Nous disposons de trousse à pharmacie. Chacune contient : les produits, la liste des produits, une fiche d'infirmerie ainsi qu'une liste des numéros d'urgence et la procédure à effectuer en cas d'accident.

Attitudes attendues par rapport aux familles

L'équipe d'animation s'engage à :

- Se tenir à la disposition des familles pour tout renseignement concernant le fonctionnement de la structure, l'organisation des activités ou pour aborder des sujets relatifs à leur enfant. Des rendez-vous pourront être pris avec moi pour aborder des sujets qui les concernent.
- Respecter la confidentialité des informations qui lui sont confiées durant les entretiens
- Tenir informées les familles des éventuels problèmes rencontrés avec leurs enfants. Dans le cas de problème majeur, l'équipe d'animation se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement (avec l'accord de la Direction et de l'organisateur) un jeune selon la gravité de ses actes. Tout acte de violence ou de vandalisme envers autrui sera sanctionné.
- Prévenir les familles en cas de changement concernant les horaires (retard ou avance) ou les activités.

Concernant les jeunes

Les jeunes devront tenir compte des consignes suivantes :

- Se respecter les uns les autres
- Respecter les animateurs et les adultes en général
- Faire preuve d'un esprit de solidarité et de coopération
- Respecter les règles de vie en collectivité
- Prévenir en cas d'absence

Concernant les familles

- Tenir informée l'équipe d'animation sur leur enfant (problème de santé, de comportement, traitement médical, alimentation particulière...)
- Se rendre disponible pour un éventuel rendez-vous avec les responsables de la structure
- Signaler à l'équipe d'animation toute absence de son enfant à une activité, un séjour ou encore un déplacement par ses propres moyens sur un lieu d'activité.
- Régler le montant de toute activité avant la date limite de paiement mentionné sur les factures

8. GESTION DU PERSONNEL

Le personnel d'animation est composé essentiellement d'agents municipaux diplômés de l'animation pour la plupart et issues d'autres services municipaux.

Réunion d'équipe

Une première réunion se tiendra 15 jours avant le début de chaque vacance scolaire pour définir l'organisation et le fonctionnement pour la période.

Des réunions se tiendront également mensuellement pour ce qui est des activités extrascolaires des mercredis et samedis.

9. NEGOCIABLE – NON NEGOCIABLE

	Négociable	Non négociable
JEUNES	Aménagement de l'espace détente Rythme de la journée lors des séjours (quand cela est possible)	Violence verbale et physique Persécution d'un plus jeune Non respect des différentes cultures et religions Non respect des adultes Dégradation des locaux et du matériel Insultes Maltraitance d'un camarade Racket Sanction humiliant Cigarette interdite pendant les activités Cigarette lors des séjours (à des moments imposés par l'animateur, dans un endroit non à la vue des autres jeunes du groupe) Cigarette interdite sur la structure-même
ADULTES	Récupération des heures supplémentaires Choix des activités à encadrer Les horaires	La violence L'alcool Les drogues Dégradation du matériel et des locaux Les règles d'hygiène Les règles de sécurité La réglementation en ACM La réglementation de la baignade Les mœurs La cigarette* pendant les activités La cigarette* sur l'Espace jeune (en dehors de la structure-même) La cigarette* lors des séjours (pas devant les jeunes) <i>*Cigarette électronique également</i>